

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1468 – 22.07.2026

Descriptif

Objet	Assainissement et démolitions des bâtiments chemin des Batailles 20-22-24, 1214 Vernier		
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres		
Type de procédure	Ouverte		
Mandat	Ingénieur civil spécialisé en déconstruction sélective		
Honoraires	Le coût de démolition des bâtiments est estimé à CHF 2'006'400 HT.		
N° de publication sur simap.ch	40532-01		
Date de publication sur simap.ch	14.07.2026		
Délai de remise de l'offre	28.08.2026 12:00		
Adjudicateur	Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), Marvin Mustis, Avenue de la Praille 50, CP 1115, 1211 Genève 26		
Organisateur	FL Partenaires Sàrl, Frédéric Guillot, Chemin du faubourg de Cruseilles 14, 1227 Carouge		
Communauté de soumissionnaires	Non autorisée		
Sous-traitance	Non autorisée		
Critères d'adjudication	Qualité de l'offre		40 %
	Prix (montant 25 %, heures 10 %)		35 %
	Références		20 %
	Formation		5 %
Notation du prix	Méthode T2		
Notation du temps	Méthode T4		
Comité d'évaluation	Ilir Ameti, chef de service, gestionnaire de patrimoine immobilier, Pôle Gestion, FTI		
	Marvin Mustis, responsable de travaux bâtiments, Pôle Gestion, FTI		
	Frédéric Guillot, directeur, AMO, FL Partenaires Sàrl, expert sans droit de vote		
	Suppléants : Florent Lançon, directeur, AMO, FL Partenaires Sàrl, expert sans droit de vote		

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

Les coordonnées postales de l'adjudicateur communiquées sur simap.ch (CP 115 1115 Carouge GE) et dans le dossier d'appel d'offres (CP 1115 Carouge 1211 Genève 26) sont incohérentes et confuses.

Le critère du prix est pondéré à hauteur de 35 % ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO fixant un maximum à 30 %.

Le critère du prix est noté selon la méthode T2 ce qui s'écarte des recommandations cantonales de la CCMP et des recommandations de la CCAO qui préconisent la méthode linéaire Tmoyenne.

Le nom de l'entreprise préimpliquée n'est pas communiqué.

Le comité d'évaluation ne compte pas de membre indépendant du maître d'ouvrage ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO.

Enfin, le comité d'évaluation ne compte que deux membres ayant le droit de vote, ce qui ne favorise pas une délibération de qualité.

La CCAO a pris contact avec l'adjudicateur en vue d'obtenir la modification des conditions de cet appel d'offres. Des discussions sont en cours.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur